

COLLECTIFS URGENCE PALESTINE - GENEVE - VAUD

P.A. Collectif Urgence Palestine
5, rue des Savoises
1205 Genève

DIRECTION GENERALE DE
L'UNION DE BANQUE SUISSE – UBS AG
Bahnhofstrasse 4
P.O Box
8098 Zürich

Genève, le 8 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Dans le courant de 2010, des membres de nos associations se sont vu refuser le virement depuis leur compte dans votre banque, de leur cotisation annuelle, sur notre compte bancaire. De même, votre banque a refusé le versement mensuel effectué par certains de vos client-e-s à l'association Parrainages d'enfants de Palestine, qui a son siège à Genève.

Toutes ces personnes ont reçu par courrier – en anglais ! - l'explication suivante : « UBS n'est malheureusement pas en mesure d'exécuter votre paiement pour le Collectif Urgence Palestine. Nous vous confirmons qu'UBS n'exécute plus de transactions en relation avec la Palestine ». Et lorsque l'une d'entre elles a alors demandé plus d'explications à son agence UBS, dans une lettre co-signée par le chef d'agence et la responsable du « team clientèle privée », il lui a été répondu - encore en anglais ! – que « la décision de refuser de telles transactions avait déjà été prise il y a quelques temps après avoir mené une évaluation prudente des chances et des risques des relations d'affaires avec les Territoires palestiniens ».

Effectivement, depuis septembre 2008, UBS a décidé de limiter les versements aussi à destination de la Palestine . « Cette décision n'est pas liée à des motifs politiques mais à une appréciation des risques liés à de telles transactions. Notamment en lien avec des décisions internationales en matière de sanction et d'embargo» a précisé le porte-parole de votre banque Jean-Raphaël Fontannaz. « Mais les versements destinés à des organisations humanitaires reconnues telles que la DDC, le CICR, Caritas, l'ONU, ont continué d'être exécutés même après l'adoption des règles plus sévères en septembre 2008 ».

Par la présente lettre, en tant qu'organisations suisses de solidarité avec le peuple palestinien, nous tenons à vous faire part de notre indignation face au fait que votre banque n'hésite pas à imposer à ses clients ses intérêts commerciaux sans qu'ils en soient dûment avertis, entravant ainsi leur liberté de citoyen-ne de s'engager pour les victimes de leur choix. De plus, par de tels procédés, vous entravez le travail de solidarité et d'aide humanitaire d'associations suisses reconnues d'utilité publique par les autorités fiscales cantonales, comme c'est le cas par exemple de l'association Parrainages d'enfants de Palestine à Genève. Vous vous rendez ainsi complice de violations commis à l'encontre des droits de l'enfant.

COLLECTIFS URGENCE PALESTINE - GENEVE - VAUD

Nous constatons aussi votre mépris des choix du gouvernement suisse concernant la Cisjordanie et Gaza, alors que vous avez demandé à ce même gouvernement de renflouer votre banque en crise avec l'argent des contribuables ! Le gouvernement suisse ne boycotte pas la Palestine et, par la voix de la ministre du département des affaires étrangères, Madame Calmy-Rey, encourage le dialogue avec le Hamas.

Enfin, nous trouvons inacceptable que vous refusiez d'admettre dans la liste des organisations humanitaires « reconnues » (sic votre porte-parole) des organisations non-gouvernementales palestiniennes reconnues légalement par les organismes de subventionnement suisses qui leur ont accordé un soutien de plusieurs milliers de francs – ex. le service de la solidarité internationale du canton de Ge – et reconnues par l'administration israélienne qui leur a donné l'inévitable autorisation exigée pour recevoir des financements étrangers. C'est le cas par exemple de l'ONG In Ash el Usra en Cisjordanie avec qui collabore l'association genevoise pré-citée Parrainages d'enfants de Palestine.

En ce qui concerne les relations d'affaires que vous entretenez en Israël – pays que vous considérez sans risque où vos investissements ont triplé depuis 2002 – pouvez-vous assurer publiquement que ceux-ci ne profitent pas aux colonies juives implantées illégalement sur les territoires palestiniens et interdits par la loi suisse ?

Convaincus de nos droits, nous avons décidé de dénoncer publiquement vos «relations d'affaires» avec les associations suisses soutenant le peuple palestinien, de même que celles avec les associations palestiniennes, et d'inciter vos clients à retirer leur compte de l'UBS.

Cette semaine, nous adressons une lettre au Conseil Fédéral pour qu'il exige de votre banque - qui a bénéficié très largement de l'argent des contribuables – qu'elle respecte et applique les choix du gouvernement suisse, les lois ainsi que les droits des citoyens et citoyennes.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Collectifs Urgence Palestine - Genève et Vaud

Catherine Hess

Anis Mansouri

Rémy Viquerat

P.S : Dans les communications écrites à vos client-e-s suisses, ne pensez-vous pas que vous pourriez utiliser la langue nationale de leur adresse postale ? Ecrivez-vous à vos clients américains en italien, français, romanche ou allemand ?

Le collectif Urgence Palestine Genève représente: Association Suisse Palestine, Association Meyrin Palestine, CETIM, , Collectif Urgence Palestine Nyon-la Côte, DAR (droit au retour, Droit pour Tous, Femmes en Noir, GSsA- Genève, Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Parrainage d'enfants de Palestine, Secours Social Palestinien, UNIA, SolidaritéS, SSP (syndicat des services public), SIT (syndicat interprofessionnel des salariés-ées)